

Visa de l'AMMC sur la note d'information relative à la fusion-absorption de Marrakech Plaza par Risma.

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 18 octobre 2018, une note d'information relative à l'opération de fusion-absorption de Marrakech Plaza par Risma.

Cette opération, soumise au régime de la fusion renonciation, ne donnera pas lieu à une augmentation de capital. Elle sera proposée aux assemblées générales extraordinaires de Risma et Marrakech Plaza prévues le 1^{er} novembre 2018.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

La note d'information visée par l'AMMC est tenue à la disposition du public:

- Au siège de Risma au 97, boulevard Massira Al Khadra, 5e étage, Casablanca.
- Au siège de Bmce Capital Conseil au 63, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca.

Enfin, elle est également disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma).

CP/EM/028/2018